



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 8 mai 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1- Après les adoptions usuelles (ordre du jour, procès-verbal de la rencontre du 10 avril) les conseillers adoptent les comptes du mois d'avril pour un total de 101 792\$ dont 37 545\$ pour les salaires et déductions à la source mensuels, 2644\$ pour la vérification des états financiers de l'année 2017, 4680\$ pour la formation des pompiers, 20 172\$ pour les résidus du contrat de déneigement, 4000\$ pour le premier des quatre versements à la Maison des Jeunes, 1497\$ pour la soirée des bénévoles (excluant le coût du repas) et 924\$ pour le cours de formation des gardiens avertis.

2- Rapports des élus sur leurs activités du mois dernier

- Le CCU a accordé une dérogation mineure à une entreprise agricole et un permis d'agrandissement d'une résidence.

- Le CCL annonce le Défi saint-marcois et annonce que la chargée de projet nécessaire au travail du comité MADA a été recrutée. Il s'agit de Mme Judith Bissonnette qui entrera bientôt en fonction.

- Au chapitre de la **Sécurité civile**, le conseiller responsable a participé à une rencontre de 27 municipalités du Richelieu. Les vignettes pour le stationnement des remorques à bateaux sont disponibles. Nouveauté cette année, la SQ disposera d'un bateau qui sera en permanence amarré au quai à Saint-Charles afin d'être utilisable sans perte de temps (mise à l'eau et sortie de l'eau à chaque utilisation), assurant ainsi une plus longue patrouille effective.

- De plus, l'agent **Robert Fortin, de la SQ**, est présent à l'assemblée et explique qu'il fait la tournée des assemblées de conseils municipaux pour rencontrer les citoyens, leur parler du travail de la SQ et répondre à leurs questions. Cet été, les agents "maritimes" patrouilleront le secteur de la rivière situé entre l'autoroute 20 et Saint-Ours de 10h à 19h toutes les fins de semaine. Plusieurs questions des citoyens portent sur les mesures de sécurité à respecter à bord des bateaux et demandent comment rapporter à la SQ les cas d'infractions ou d'abus des plaisanciers. En gros, il faut être en mesure de fournir les détails pertinents (notes, photos, etc.) et, surtout, être prêt à témoigner en personne lors d'une enquête policière. En ce qui concerne la grosseur des embarcations, la réglementation relève du gouvernement fédéral et on ne peut en interdire aucune catégorie. Le conseiller Pascal Smith précise qu'une démarche a été entreprise auprès du fédéral par l'entremise du député Xavier Barsalou-Duval, qu'une pétition a été déposée et que le Ministre Garneau y a apporté une réponse non pertinente en parlant de la circulation sur le Saint-Laurent, ce qui n'a aucune commune mesure avec le Richelieu. Avant d'implanter une traverse piétonnière au niveau de

l'Auberge des Trois-Tilleuls, il faut que le MTQ effectue une étude accidentogène sur les lieux.

- En ce qui concerne le **CCE**, les deux conseillers membres ont participé à une rencontre provinciale de suivi à la résolution de demande de dérogation aux normes gouvernementales de prélèvement d'eau. Dans le cadre de la journée "24 heures de science" tenue le 12 mai, le CCE a organisé une session d'information sur les papillons et les mesures de protection de leur habitat.

- Du côté du responsable de la **voirie et du transport**, on nous apprend que le MTQ a accepté de porter la vitesse maximale sur la route 223 à 80 km/h partout sur le territoire de la municipalité sauf le tronçon qui va du chemin du Ruisseau-Sud à 351 rue Richelieu qui demeure en zone de 70 km/h. Dans cette dernière section, tout dépassement sera désormais interdit entre le 301 et le 351 de la rue Richelieu.

- Le conseiller à **l'administration municipale** nous informe que le Ministère des Affaires municipales insiste pour densifier l'occupation du territoire municipal, ce qui entre en conflit avec nos règlements de zonage et d'urbanisme. Un dossier à suivre.

- Le maire souligne la remise de la médaille de l'Assemblée nationale à la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu et félicite tous les bénévoles de la municipalité.

3- Deux nouveaux membres citoyens sont nommés au **CCE**. Il s'agit de Mme Elena Cocco et de M. Kervin Van Damme.

4- Un nouveau pompier à temps partiel est recruté. Il s'agit de M. Yann Payette.

5- La directrice générale et son adjointe sont autorisées à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 13 au 15 juin prochains et à présenter leur compte de dépenses.

6- Le conseil municipal appuie la demande de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste à la MRC du Bas-Richelieu d'alléger la réglementation sur l'affichage afin d'être en mesure d'informer correctement les citoyens.

7- Le conseil renouvelle l'entente (obligatoire) d'utilisation du transport adapté (ARTM) pour l'année 2019 pour un montant approximatif de 41 000\$ (une augmentation de 6,3%).

8- Le conseil accepte l'offre d'entretien paysager de "*Gemme la Pelouse*" pour 2018 et 2019 au coût total de 8000\$.

9- Le conseil accepte la soumission de "*Pavages P. Brodeur*" pour le rapiéçage des fentes dans la chaussée. Le rapiéçage manuel coûtera 350\$ par kilomètre et le rapiéçage mécanisé coûtera 134,50\$.

10- La compagnie "*Marquage et traçage du Québec*" est engagée pour refaire le marquage de la chaussée au coût de 4575\$.

QUESTIONS DES CITOYENS

1- À un citoyen qui demande si le CCL poursuivra l'action de l'ex **CCI** auprès des commerces et entreprises, on répond oui.

2- Les responsables de la Guignolée 2017 répondront en privé aux demandes de rapport financier, puisque l'organisme responsable l'événement était privé et ne relevait pas de la municipalité.

3- Un citoyen relève l'incongruité administrative de ne pas informer les contribuables des ouvertures **publiques** des soumissions afin de permettre aux personnes intéressées d'y assister. Le mois dernier, il y a eu trois de ces "ouvertures publiques" dont jamais personne n'a entendu parler. À l'avenir, l'administration municipale publiera les dates, heures et lieux des ouvertures publiques par l'intermédiaire de courriels adressés aux « Citoyens branchés ».

4- Il y a quelques années, suite à un rapport sur l'émission de GES par la municipalité étudié par le CCE, une suggestion avait été faite d'implanter un système de géothermie pour desservir la municipalité, la Fabrique, la caserne des pompiers et l'école des Trois-Temps. Un citoyen demande si cette suggestion a été étudiée par le conseil municipal. On lui répond que non mais qu'on en parlera en comité plénier.

5- Un citoyen demande s'il est vrai que le Comité d'embellissement engage du personnel au taux de 35\$ par heure pour exécuter des travaux. On lui répond que non. D'ailleurs, la firme "Gemme la Pelouse" vient d'être engagée pour l'entretien paysager de la municipalité.

6- Un citoyen regrette que les questions posées aux membres du conseil par les participants aux assemblées ne soient pas rapportées dans les procès-verbaux. Réponse lui est faite que cette pratique relève d'une décision du conseil et n'est pas obligatoire mais qu'on va s'y pencher.

7- Des citoyens présents demandent à qui seront versés les revenus excédentaires du Défi saint-marcois. Cette année, ils seront donnés à l'organisation du Camp de jour. On demande qu'à l'avenir, leur attribution soit annoncée publiquement en même temps que l'annonce de l'événement.

8- En réponse aux demandes de bénévoles faites par le CCL, aucune réponse ferme n'a été faite par les citoyens; seulement des "peut-être" !

9- Un citoyen félicite les élus pour le maintien de la zone de 70 kmh dans le secteur du "coin rond" et de l'Auberge des Trois-Tilleuls. Il suggère à la SQ d'utiliser des motomarines en plus du bateau prévu. Il aborde ensuite le sujet des fonds non affectés de la municipalité, qui s'élèvent à environ 500 000\$. Il suggère de créer un fonds d'urgence officiel d'au maximum 200 000\$. Il resterait ainsi une somme de 300 000\$ réservée pour d'ultérieurs travaux d'aqueduc prévus.

(21 citoyens étaient présents à l'assemblée)

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MTQ :	Ministère du transport du Québec
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
UMQ :	Union des municipalités du Québec